



Vigne

Avertissement No 03 – 21 mai 2014

- [Saviez-vous que...](#)
- [Degrés-jours et développement.](#)
- [Actions de prévention AVANT et APRÈS le DÉBOURREMENT](#) : blanc, anthracnose, excoriose et tumeur du collet.
- [Qu'est-ce qu'on observe](#) : anthracnose, blanc, excoriose et mildiou.
- [Nouvelles homologations.](#)
- [Insectes](#) : altise de la vigne.
- [Traitements herbicides.](#)
- [Références.](#)

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Vous pouvez pointer et cliquer sur les mots **accentués en bleu** présents dans les avertissements et les bulletins du réseau vigne afin d'accéder à un complément d'information en lien avec les sujets abordés.
- Le [cumul des degrés-jours en base 10](#), pour les années 2010 à 2014, est maintenant disponible. Les mises à jour devraient être insérées dans les tableaux à la fin de chaque mois.
- Le [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#), avec les mises à jour de 2014, est maintenant en vente aux publications du CRAAQ.
- Des capsules vidéo ont été préparées afin de vous informer sur divers sujets :
 - [Réglage du pulvérisateur](#);
 - [L'utilisation sécuritaire des pesticides.](#)
- Des gens sont accrédités pour régler les pulvérisateurs à verger et vignoble (voir le tableau en bas de la page 1 de l'[avertissement No 02](#) du 15 mai 2014). Vous pouvez aussi consulter la [liste complète](#) des personnes accréditées.

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



3 : Bourgeon dans le coton



5 : Pointe verte



6 : Pousse verte



7 : 1^{re} feuille déployée



9 : 2-3 feuilles déployées

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 20 mai 2014 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne 1 ^{er} mars au 20 mai	Gains de la dernière semaine	Stades phénologiques observés au champ Frontenac/Vidal/Vandal- Cliche/Marquette
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	22,8	17,7	ND/ND/ND/ND
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer et Saint-François (I.O.)	36,6	26,3	ND/ND/ND/ND
Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas et Tingwick	64,5	41,8	ND/ND/ND/ND
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien et Scott	50,7	37,2	ND/ND/ND/ND
Estrie : Lennoxville, Magog et Richmond	69,2	35,4	ND/ND/ND/ND
Lanaudière : Barrage Saint-Didace et Joliette	59,4	39,6	ND/ND/ND/ND
Laurentides : La Macaza, Mirabel et Oka	60,0	34,3	7/3-5/6/7 (20 mai)
Mauricie : Charrette, Louiseville, Saint-Alexis-des-Monts	59,8	40,4	ND/ND/ND/ND
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe et Verchères	80,2	40,4	7/3/ND/ND (20 mai)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle et Sainte-Clothilde	80,9	40,3	9/3/ND/ND (20 mai)
Outaouais : Chénéville, Luskville et Montebello	60,2	31,1	ND/ND/3/ND (16 mai)
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	31,6	26,2	ND/ND/3/ND (19 mai)

Données provenant d'Agrométéo

ACTIONS DE PRÉVENTION AVANT ET APRÈS LE DÉBOURREMENT

Application de **polysulfure de calcium (CHAUX SOUFRÉE** ou **LIME SULPHUR)**, de préférence avant le **débourrement** pour éviter la phytotoxicité, mais **possible jusqu'à la pointe verte**.

Homologué contre le blanc de la vigne, le polysulfure de calcium réduit également l'inoculum de l'antracnose. De préférence, faire le traitement le plus tôt possible en début de saison, à un moment où le produit pourra bien sécher sur le feuillage (12 h) et lorsque les risques de gel durant la nuit suivant le traitement sont absents.

Plusieurs produits appliqués en protection et homologués contre certaines maladies ont aussi des effets sur d'autres maladies. Pour plus de détails, référez-vous au tableau de l'efficacité des fongicides de la mise à jour 2014 du [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#).

Plusieurs fongicides utilisés pour la protection de la vigne présentent des risques élevés pour le développement de la résistance. Travailler le plus possible avec des produits de contact et si vous devez utiliser des produits systémiques, assurez-vous d'avoir une bonne rotation des matières actives et groupes utilisés.

Blanc

Les traitements contre le blanc peuvent être faits à différents moments : en prévention, dès les premiers signes de la maladie, à l'éclosion des bourgeons, lorsque les nouvelles pousses auront de 1 à 3 cm, et en pré et postfloraison.

Anthracnose

La taille, le contrôle des mauvaises herbes et la tonte des entre-rangs sont de bonnes mesures de préventions. Au besoin, en plus du traitement préventif avec la **CHAUX SOUFRÉE**, vous pouvez effectuer des traitements préventifs avec du **PRISTINE** et du **NOVA** avant l'apparition de la maladie.

Si vous observez des chancres d'**anthracnose** sur du vieux bois, les traitements préventifs lorsque les pousses ont 5 cm ou 1 à 3 feuilles déployées (stades 7 à 9) sont importants. Et ce, surtout si vous aviez des antécédents de la maladie en 2013 ou des cépages considérés **très sensibles ou sensibles (Vandal-Cliche, Louise Swenson, Frontenac, Maréchal Foch et Ste-Croix)**. Un autre moyen de diminuer la pression de la maladie est de sortir le bois de taille du vignoble et, si possible, de le brûler afin d'éliminer les chancres et les spores pouvant être présents sur le bois.

Excoriose

Des traitements avec les matières actives captane et folpet peuvent être faits lorsque les nouvelles pousses ont de 1 à 5 cm et répétés lorsqu'elles ont de 10 à 15 cm.

Sur les **cépages sensibles** ayant un **historique d'excoriose**, il est recommandé **d'intervenir après le débourrement**, lorsque les vignes restent mouillées pendant plusieurs jours.

Bien identifier la maladie avant d'intervenir.

Tumeur du collet

Les nouvelles galles commencent à être visibles à ce moment-ci. Malheureusement, aucun pesticide n'est efficace en champ, car cette maladie est causée par une bactérie (*Agrobacterium vitis*) qui « circule » dans la sève de la plante. La bactérie entre dans la plante à la suite de blessures causées par les travaux mécaniques ou de blessures dues au gel. L'infection est donc systémique. Une bonne hygiène du vignoble est donc importante si vous avez des plants infectés.

QU'EST-CE QU'ON OBSERVE?

Anthracnose

- 20 à 25 ceps minimum.
- Cultivars très sensibles : Vandal-Cliche et DeChaunac.
- Cultivar moyennement sensible : Frontenac.
- Minuscules taches noires sur les jeunes feuilles et pétioles.
- Intervenir rapidement en cas de symptômes.
- Traiter en prévention les cultivars qui ont été infectés gravement par le champignon en 2013, lorsque les pousses ont 5 cm ou 1 à 3 feuilles déployées.
- Le champignon se développe à des températures variant de 2 à 35 °C avec un optimum entre 20 à 26 °C. L'anthracnose infecte les feuilles et les rameaux plus sévèrement quand la période de mouillure du feuillage est grande.

Blanc

- 25 ceps minimum.
- Cultivars très sensibles : Chancellor, Chardonnay, Riesling et Geisenhein 318.
- Cultivars moyennement sensibles : Seyval, Vandal-Cliche et DeChaunac.
- Décolorations jaunes suivies de taches blanc grisâtre poudreuses très fines. La décoloration jaune n'est pas toujours présente.
- Le blanc se développe par temps chaud sans pluie. La pluie inhibe la germination des spores. La température optimale de développement du blanc est de 25 °C.
- Pour le blanc, la période à risque s'étale du stade 4 à 6 feuilles jusqu'à la véraison.

Excoriose

- Cultivars très sensibles : Chancellor, Chardonnay, DeChaunac.
- Cultivars moyennement sensibles : Seyval blanc, Chambourcin, Riesling, Baco Noir, Marechal Foch et Vandal Cliche.
- Cultivars de sensibilité inconnue : Pinot (blanc, gris, noir), La Crescent.
- Sur les tiges : petites lésions noires de forme allongée. Sur les feuilles : petites taches vert pâle ou **chlorotiques**, sombres au milieu, tandis que les nervures peuvent présenter des taches **nécrotiques** brun foncé ou noires.
- La température optimale pour les infections sur les feuilles et les tiges est de 15 à 20 °C, et une période de mouillure des feuilles d'au moins 6 heures est nécessaire à ces températures. Les symptômes ont besoin de 3 à 4 semaines pour se développer.
- La maladie progresse surtout entre le moment du débourrement et celui où les pousses ont entre 10 et 15 cm de longueur. Les nouvelles feuilles y sont très sensibles, mais elles deviennent résistantes dès qu'elles sont entièrement déployées.

Mildiou

- 25 à 50 ceps minimum.
- Cultivars très sensibles : Chancellor, Chardonnay, Lucy Kuhlmann et Riesling.
- Cultivars moyennement sensibles : DeChaunac et Seyval.
- Décolorations jaunâtres plus ou moins circulaires. Duvet blanc éclatant, surtout à la face inférieure des feuilles.
- Dépister en premier les cultivars sensibles et les zones du vignoble où l'air circule moins bien, comme les bas de pente et les bords de boisé.
- Le mildiou se développe rapidement avec les périodes de pluies.
- Intervenir rapidement en cas de symptômes.

Pour plus de renseignements, consultez le document [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) et le [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#).

NOUVELLES HOMOLOGATIONS et CHANGEMENT À L'ÉTIQUETTE

Plusieurs nouvelles homologations et changements aux étiquettes ont eu lieu depuis la fin de la dernière saison. Pour plus de détails, consultez le [bulletin d'information No 03](#) du 15 mai 2014.

INSECTES

Altise de la vigne

Selon certains États américains, un traitement contre les adultes qui émergent au printemps serait nécessaire lorsqu'on observe au dépistage 4 % ou plus de dommage sur les jeunes bourgeons de moins de 2 cm et que les altises sont présentes. Sur les sites ayant un historique d'altises, il est important de dépister tôt au printemps. Attention, les dommages (bourgeons grugés) peuvent être confondus avec ceux du ver gris.

Il n'y a plus de produits homologués pour lutter contre l'altise. Consultez votre conseiller avant de traiter, car les infestations qui justifient un traitement sont plutôt rares.

TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES

Le moment pour les traitements herbicides de prélevée est généralement dépassé, car les vignes sont généralement débourrées partout (accumulation de 25 à 29 degrés-jour en base 10).

La pose d'un paillis de plastique avant la plantation du vignoble et le sarclage mécanique font partie des options de remplacement des herbicides.

Pour les sites non débourrés, l'efficacité des produits que vous utiliserez dépend beaucoup de la quantité de matière organique présente dans vos sols. Consultez attentivement les étiquettes pour déterminer quelle concentration appliquer chez vous et les meilleurs moments d'application.

Afin de trouver le bon produit pour contrôler les mauvaises herbes présentes, il est fortement conseillé que vous fassiez l'inventaire des herbes nuisibles de votre vignoble. Il est aussi important de connaître le type de sol du vignoble afin d'appliquer les bonnes concentrations de produit.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- Bulletin d'information sur le [Gel printanier et méthodes de protection.](#)
- Bulletin d'information sur les [Dommages de gel hivernal sur les vignes : comment les reconnaître, les comprendre, ajuster ses pratiques et prévenir d'autres dommages.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [SAGE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 14 mai 2010.
- Mise à jour 2014 du [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne.](#)
- [IRIS phytoprotection](#) : Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).
- [Méthodes de protection des cultures contre le gel.](#)
- [Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces.](#)

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 450 347-8341, poste 4282
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Cindy Ouellet et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – Vigne – 21 mai 2014